



Comité Départemental Aveyron-Lozère BasketBall

5, rue Chirac – B.P. 311 – 12003 RODEZ Cedex

Tel : 05 65 78 54 66

Courriel : comite@aveyronlozerebasketball.org

PÔLE FORMATION MINI-BASKET



minibasketcd1248@gmail.com – Emilie RICARD 06.18.12.67.16

Fédération Française de BasketBall

APPEL À CANDIDATURE

**CHALLENGE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

**DIMANCHE 31 MARS 2019
U9**

Les clubs intéressés pour accueillir le Challenge du Conseil Départemental sont priés de se faire connaître, au plus tard, **le 15/10/18**.

Le tournoi se déroule toute la journée, pour la catégorie U9, à partir de 09h00. Un panier repas est à prévoir, à un prix modique, par le club d'accueil.

A prévoir 6,7 terrains pour les U9,

L'idéal serait que ce tournoi se déroule sur un seul site.

La Commission Mini-Basket

Les candidatures sont à expédier par E-mail au comité :

comitebasket.aveyron@orange.fr

et à l'adresse E-mail : minibasketcd1248@gmail.com



Comité Départemental Aveyron-Lozère BasketBall

5, rue Chirac – B.P. 311 – 12003 RODEZ Cedex

Tel : 05 65 78 54 66

Courriel : comite@aveyronlozerebasketball.org

PÔLE FORMATION MINI-BASKET

minibasketcd1248@gmail.com – Emilie RICARD 06.18.12.67.16



APPEL À CANDIDATURE

TOURNOI DE NOEL

SAMEDI 01 DÉCEMBRE 2018

U11

Les clubs intéressés pour accueillir le tournoi de Noël sont priés de se faire connaître **avant le 15/10/18**.

Le tournoi se déroule toute la journée, pour la catégorie U11, à partir de 09h00. Un panier repas est à prévoir, à un prix modique, par le club d'accueil.

Il faut donc pouvoir accueillir environ 300 mini-basketteurs.

À prévoir 6,7 terrains pour les U11.

La Commission Mini-Basket

Les candidatures sont à expédier par E-mail au comité :
comitebasket.aveyron@orange.fr

et à l'adresse E-mail : minibasketcd1248@gmail.com



Comité Départemental Aveyron-Lozère BasketBall

5, rue Chirac – B.P. 311 – 12003 RODEZ Cedex

Tel : 05 65 78 54 66

Courriel : comite@aveyronlozerebasketball.org

PÔLE FORMATION MINI-BASKET



minibasketcd1248@gmail.com – Emilie RICARD 06.18.12.67.16

Fédération Française de BasketBall

APPEL À CANDIDATURE

TOURNOI DE NOEL

SAMEDI 08 DÉCEMBRE 2018

U7 et U9

Les clubs intéressés pour accueillir le tournoi de Noël sont priés de se faire connaître **avant le 15/10/18**.

Le tournoi se déroule toute la journée, pour la catégorie U9, à partir de 09h00. Un panier repas est à prévoir, à un prix modique, par le club d'accueil.

Pour la catégorie U7, le tournoi se déroulera le matin à partir de 09h00 et s'achèvera à midi, avec la venue du père Noël.

Il faut donc pouvoir accueillir environ 300 mini-basketteurs.

A prévoir 6, 7 terrains pour les U9, 1 espace JEUX et 2 terrains pour les U7.

La Commission Mini-Basket

Les candidatures sont à expédier par E-mail au comité :

comitebasket.aveyron@orange.fr

et à l'adresse E-mail : minibasketcd1248@gmail.com



Comité Départemental Aveyron-Lozère BasketBall

5, rue Chirac – B.P. 311 – 12003 RODEZ Cedex

Tel : 05 65 78 54 66

Courriel : comite@aveyronlozerebasketball.org

CAHIER DES CHARGES MINI-BASKET

- *Tournoi de Noël*
- *Fête nationale du Mini-basket*
- *Organisation du Challenge du Conseil Départemental*

ART. 1 – DISPOSITIONS MATÉRIELLES -

1. L'organisateur doit disposer, sans partage, de la ou des salles et de leurs dépendances durant la ou les journées complètes des manifestations.

2. Structures :

Des vestiaires doit doivent être mis à disposition (***pour les arbitres***) fermant à clé, avec douche, tables et sièges pour les arbitres et les OTM des rencontres.

3. Équipements :

La salle (ou les salles) retenues pour les rencontres, devront être équipées d'un appareillage électronique correspondant aux règlements en vigueur. (**Sous contrôle du Comité**), le traçage des terrains sera également à la charge du club organisateur.

a) Des panneaux, cercles et filets réglementaires, ***en nombre suffisant*** pour parer à toute éventualité, ***seront à mettre en place par le club qui aura postulé à l'organisation de la dite manifestation.***

Le transport des panneaux sera à la charge du club. Ils sont mis à disposition par le CD12/48. Une caution de 200 € sera demandée au retrait des panneaux, elle sera rendue au retour des panneaux si aucune dégradation n'a été observée.

b) L'organisateur devra tenir à la disposition du Comité le compte-rendu de la visite légale de sécurité effectuée par les autorités compétentes. (***En règle générale ce document est affiché dans les gymnases***)

ART. 2 - ACCUEIL DU PUBLIC -

L'entrée au public devra être gratuite

1. Organisation :

L'organisateur devra se charger de mettre en place les tables de marque correspondantes, avec un nombre suffisant pour les terrains utiles à cette manifestation.

2. Presse écrite :

L'organisateur devra faire annoncer cette manifestation par voie de presse.

3. Infirmierie :

Du matériel prévu au règlement sportif (trousse à pharmacie complète avec glace ou bombe de froid), sera réservée à cet effet.

4. « Responsable de salle » - « Service d'ordre » :

Obligation est faite à l'organisateur de mettre à disposition de cette manifestation, un responsable de salle ainsi qu'un service d'ordre en cas de besoins.

5. Sonorisation :

La sonorisation sera assurée par l'organisateur.

Si l'organisateur n'en dispose pas, elle peut être fournie par le comité (caution 100€). Le club organisateur doit prévoir une ou plusieurs personne(s) pour la gestion du micro (speaker).

ART. 3 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES –

1. **Recettes** : Elles sont constituées uniquement :

Bourriche ou tombola restauration, buvette (**organisateur**)

2. **Dépenses** :

L'organisateur devra impérativement régler toutes les dépenses afférentes à l'organisation, à savoir :

- sonorisation,
- location du gymnase et équipements.

ART. 4 – DISPOSITIONS DIVERSES –

Les détails d'application du cahier des charges et de la résolution des problèmes qui viendraient à survenir donneront lieu à une concertation permanente entre les représentants du Comité et ceux de l'organisateur.

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Christel ESPINASSE



LE PRÉSIDENT

Maurice TEULIER

